

INTERPELLATION

Auteur Guido Walker, CVPO
Objet Faut-il interdire les vols en wingsuit en Valais ?
Date 11.09.2018
Numéro 4.0339

Les nouveaux sports à haut risque impliquent des prises de risque toujours plus grandes et mettent des vies en danger. La recherche de toujours plus d'adrénaline l'emporte manifestement face au bon sens. Ce qui entraîne de graves accidents, qui peuvent être mortels.

C'est ainsi qu'au début septembre 2018, un adepte du wingsuit s'est écrasé sur les hauts d'Ardon. Le corps de la victime (un Suisse de 52 ans domicilié dans le canton de Fribourg) a été retrouvé à une altitude de 1'200 mètres par les services de secours mobilisés. Il avait sauté du sommet du Haut-de-Cry (2'669 m.) en compagnie de deux collègues, qui ont survécu à ce vol.

Conclusion

J'adresse les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance du nombre de vols en wingsuit qui ont été effectués en Valais au cours des dernières années?
- Combien d'accidents mortels y a-t-il eu?
- Quels sont les coûts qui ont été à la charge des pouvoirs publics?
- Le Conseil d'Etat est-il prêt à prononcer une interdiction immédiate à l'encontre de ces vols en Valais afin d'éviter de nouveaux accidents mortels?